

SÉNAT



SENATE

CANADA

# DÉBATS DU SÉNAT

---

1<sup>re</sup> SESSION

•

41<sup>e</sup> LÉGISLATURE

•

VOLUME 148

•

NUMÉRO 37

---

## LA JOURNÉE NATIONALE DE COMMÉMORATION ET D'ACTION CONTRE LA VIOLENCE FAITE AUX FEMMES

Déclaration de

l'honorable Claudette Tardif

Le mardi 6 décembre 2011

## LE SÉNAT

Le mardi 6 décembre 2011

### LA JOURNÉE NATIONALE DE COMMÉMORATION ET D'ACTION CONTRE LA VIOLENCE FAITE AUX FEMMES

**L'honorable Claudette Tardif (leader adjoint de l'opposition) :**  
Honorables sénateurs, j'aimerais ajouter ma voix à celle de mes collègues afin d'attirer l'attention du Sénat sur la Journée nationale de commémoration et d'action contre la violence faite aux femmes.

Instituée en 1991 par le Parlement du Canada, cette journée souligne le triste anniversaire du meurtre de 14 jeunes étudiantes, en 1989, à l'École Polytechnique de Montréal, qui sont mortes parce qu'elles étaient des femmes.

En plus de commémorer les victimes de cet acte de violence, le 6 décembre offre l'occasion de réfléchir au phénomène de la violence à l'égard des femmes dans notre société et de penser aux femmes pour qui la violence est une réalité quotidienne.

Malgré les progrès immenses qui ont été accomplis dans la promotion des droits des femmes au cours des dernières décennies, la violence à l'égard des femmes persiste toujours sous plusieurs formes.

Au Canada, une femme a été tuée par son conjoint ou ex-conjoint tous les six jours en 2009. La même année, plus de 17 000 femmes ont signalé à la police qu'elles avaient fait l'objet d'une agression sexuelle.

Chaque jour, en 2010, quelque 3 000 femmes ont trouvé refuge dans un centre d'hébergement pour échapper à la violence familiale.

La violence à l'égard des femmes a une portée et une gravité particulières.

- (1420)

En effet, les femmes sont plus susceptibles de subir des actes de violence de la part des hommes qu'elles connaissent, comme leur partenaire intime, un membre de la famille ou une connaissance. Cette violence entraîne des blessures physiques, émotionnelles et psychologiques qui laissent souvent ses victimes souffrir en silence. De plus, elle entrave la liberté de ses victimes et la participation de celles-ci à la vie sociale et politique et, par là même, compromet le développement de la société qui la tolère.

Cette journée nous rappelle que beaucoup reste encore à faire afin de prévenir et d'éliminer la violence à l'égard des femmes. Ce faisant, elle nous offre l'occasion d'envisager des mesures concrètes en vue de combattre les attitudes et les conditions qui permettent à cette violence de persister.

J'invite donc les Canadiens et les Canadiennes à participer à l'une des vigiles se déroulant partout au pays en ce 6 décembre, et à unir leurs forces dans ce combat qui est l'affaire de tous, afin de mettre un terme à la violence à l'égard des femmes au Canada et ailleurs dans le monde.